



## TARIF DE LOCATION 2013

### COEFFICIENT DE DUREE



Jours	Coefficient
1	1.00
2	1.60
3	2.20
4	2.80
5	3.30
6	3.70
7	4.10
8	4.40
9	4.70
10	5.00
11	5.25
12	5.50
13	5.75
14	6.00
15	6.25
16	6.50
17	5.75
18	7.00
19	7.25
20	7.50
21	7.75
22	8.00
23	8.20
24	8.40
25	8.60
26	8.80
27	9.00
28	9.20
29	9.40
30	9.60

Membre du réseau ADAMSON



Distributeur agréé



Distributeur



Plus de 30 Jours: Nous consulter

9 rue du pré d'Aumont - 42240 UNIEUX

Tel: +33 4 77 89 38 20 - Mobile: +33 6 71 10 33 06

Mail: rce@rce-sonorisation.fr - www.rce-sonorisation.fr

Tarif public HT unitaire modifiable sans préavis - Photos non contractuelles

# CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

## 1 OBJET

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les rapports contractuels au titre de la location à durée déterminée d'équipements sonore, d'éclairage et de prestations de services telles que la délégation d'équipes technique et dont le locataire à la garde et la responsabilité, conformément aux dispositions de l'article 1384 du Code Civil, à la Société RCE sonorisation désignée Le Loueur dont le siège social est à Unieux - 9 rue du pré d'aumont. Ces conditions sont réputées acceptées par le locataire, à défaut de quoi le Loueur n'aurait pas contracté et prévalent sur toutes autres dispositions, notamment sur les conditions d'achats du Locataire.

## 2 COMMANDE et LIVRAISONS

Toute commande emporte adhésion sans réserve à nos Conditions Générales de Location. Le Loueur n'est lié contractuellement qu'après réception et acceptation du bon de commande dûment signé par le Locataire et apportant les informations nécessaires à l'identification du Locataire, la nature du matériel loué, la durée et le prix de location. La mise à disposition du matériel intervient à la date convenue contractuellement, le Locataire a la possibilité de prendre et de ramener lui-même, ou par un tiers mandaté, le matériel à ses risques et périls. Le transfert de la garde et de la responsabilité du matériel s'opère dès sa prise en charge par le locataire ou par tiers mandaté. Si le locataire souhaite se faire livrer le matériel, les frais de livraison et de reprise lui sont facturés en supplément par le Loueur.

## 3 ANNULATION

Toute annulation de commande dans un délai inférieur à 72 heures avant la date de début de la location entraînera une facturation égale à 50% du montant total de la location. La restitution anticipée du matériel ne donnera lieu à aucune réduction tarifaire par le Loueur .

## 4 DELEGATION D'EQUIPES TECHNIQUES

En cas de mise à disposition d'une équipe technique dans le cadre de prestation, le personnel reste sous la responsabilité de la Société RCE sonorisation.

## 5 PRIX

Les tarifs sont indicatifs et peuvent faire l'objet de changements sans préavis. Seuls ont valeur les prix inscrits sur le devis, dans la limite de validité figurant sur le devis. Les prix s'entendent hors taxes. Le Locataire est réputé avoir pris connaissance et accepté le prix concerné dès émission de la commande.

## 6 OUVERTURE DE COMPTE

Tout Locataire peut faire une demande d'ouverture de compte dans les Livres du Loueur. Après étude des renseignements commerciaux et financiers, le Loueur fixera par écrit les modalités de paiement acceptées. Le Loueur se réserve le droit de mettre fin ou modifier ces modalités de paiement de façon unilatérale sans préavis.

## 7 OBLIGATIONS DES PARTIES QUANT A LA PRISE EN CHARGE

Le Loueur s'engage à remettre au locataire au moment de la prise en charge le matériel en parfait état de marche et propreté et à faire les

meilleurs efforts afin de dépanner ou de remplacer le matériel victime d'un incident technique. Le Locataire reconnaît par les présentes qu'il a reçu ledit matériel en parfait état de marche et de propreté, qu'il correspond à ses besoins et qu'il a la compétence pour s'en servir, de sorte qu'il renonce à toute contestation ultérieure de ce chef. Toute assistance technique sera facturée au tarif en vigueur au Locataire. Le matériel ne peut être à ce titre déplacé en dehors du territoire métropolitain sauf autorisation écrite préalable du Loueur. Dans le cadre de délégation d'équipes techniques, le Locataire s'engage à se conformer aux règlements d'hygiène et de sécurité en vigueur. Les obligations du Loueur sont suspendues dans les cas de force majeure comme définis à l'article 12 des présentes Conditions Générales.

## 8 PAIEMENT, RETARD ET DEFAULT

Le lieu de paiement est fixé au siège du Loueur. Le prix de la location est payable comptant à l'enlèvement du matériel sauf accord d'ouverture de compte donné par le Loueur. Conformément à la Loi n° 921442 du 31/12/92, tout retard de paiement par rapport à la date d'échéance indiquée sur la facture entraînera automatiquement l'application de pénalités de retard égales à 1,5% par mois de retard de la somme restant due au Loueur.

## 9 CAUTION

Une somme forfaitaire, du montant de la valeur à neuf du matériel loué sauf autres dispositions dans le cadre de l'ouverture d'un compte dans les Livres du Loueur, appelée Caution sera exigée au départ de toute location. Elle a pour objet de garantir le Loueur contre inexécution par le Locataire de ses obligations et contre toute perte, vol, dommage, détérioration pouvant survenir au matériel loué. Cette caution sera conservée par le Loueur pendant toute la durée de location et restituée au terme de l'encasement définit.

## 10 ASSURANCE

Le Locataire à l'obligation de contracter une assurance « Tous Risques » couvrant le matériel loué. Le locataire devra obligatoirement fournir une attestation d'assurance au Loueur. En cas de dommage ou sinistre, le Locataire ne pourra répercuter au Loueur les exclusions de garanties ou franchise imposées par son contrat d'assurance. L'indemnisation demandée par le Locataire se fera sur la base de la valeur de remplacement à neuf (ou son équivalent) ou sur la base des frais de remise en état.

## 11 RESTITUTION DU MATERIEL

Sauf dérogation, le locataire restitue le matériel et ses accessoires aux lieu et date prévues sur le contrat. Il est responsable de l'utilisation du matériel loué et tous les dommages subis par ce matériel jusqu'à ce que celui ci soit examiné au retour par notre service contrôle. Le Locataire s'interdit de garder le matériel loué au-delà du délai de location prévu sans l'accord du Loueur. Il s'engage à rendre le matériel loué au comptoir du Loueur prévu à cet effet pendant les heures ouvrables sauf si la location prévoit le transport par le Loueur. Le Locataire s'oblige formellement à ne laisser le matériel loué que par des personnes compétentes et s'en porte garant.

Le Locataire s'interdit d'utiliser le matériel dans des circonstances l'exposant à des risques aggravants éventuels (aériens, maritimes, sous-marins, souterrains, haute montagne, conflits sociaux, mouvements populaires, conflits armés, catastrophes naturelles) Il s'interdit d'impliquer le matériel dans le déroulement de mise en scène prévoyant des dommages matériels, de transférer le présent contrat, le vendre, l'hypothéquer, le mettre en gage ainsi que tout l'équipement ou accessoire. De façon générale, le Locataire s'interdit de traiter le matériel de manière à causer de préjudices au Loueur. Le Locataire s'interdit d'engager des réparations de toutes sortes sans l'accord préalable du Loueur. Si le Locataire, après autorisation du Loueur, fait procéder à des réparations, elles doivent faire l'objet d'une facture détaillée et acquittée, accompagnée des pièces défectueuses pour pouvoir prétendre à remboursement.

## 12 FORCE MAJEURE

La responsabilité du Loueur ne peut être engagée en cas de force majeure ou de cause étrangère. Sont considérés assimilés à des cas de force majeure, les cas de lockout, d'arrêt de travail, de grève, de vandalisme, d'incendie, d'inondation, de catastrophe naturelle, de guerre ou conflit armé.

## 13 VALIDITE

Toutes modifications apportées aux présentes conditions générales sont nulles et sans effet si elles ne sont pas consignées par écrit et validées par la signature d'un représentant de la direction du Loueur.

## 14 ATTRIBUTION DE COMPETENCE

En cas de litige, le tribunal de commerce de Saint ETIENNE sera seul compétent. Le droit français est seul applicable.

# TARIF DE LOCATION SON

CONSOLES	Unitaire HT	Unitaire TTC
<u>Consoles analogiques</u>		
Soundcraft K3 32/8/2	250,0 €	299,00 €
Yamaha 32/10 retour	153,0 €	182,99 €
Midas Venice 16/4/2	80,0 €	95,68 €
Mixer conférence SCV	15,0 €	17,94 €
<u>Consoles numériques</u>		
Yamaha LS9 16	170,0 €	203,32 €
Yamaha LS9 32	250,0 €	299,00 €
Yamaha CL1	250,0 €	299,00 €
Yamaha M7CL 32	280,0 €	334,88 €



PERIPHERIQUES	Unitaire HT	Unitaire TTC
<u>Préamplis</u>		
DBX 386 double préampli lampe	40,0 €	47,84 €
<u>Compresseurs</u>		
DBX 166	25,0 €	29,90 €
La Audio 4C	25,0 €	29,90 €
<u>Noise - gate</u>		
Drawmer DS201	30,0 €	35,88 €
Klark Technic DN510	30,0 €	35,88 €
La Audio 4G	40,0 €	47,84 €
<u>Egaliseurs</u>		
Ashly GQ 231 2 x 31	35,0 €	41,86 €
Ashly GQ 215 2 x 15	25,0 €	29,90 €
Yamaha YDG 2030	35,0 €	41,86 €
<u>Effets numériques</u>		
Lexicon PCM 70	46,0 €	55,02 €
Lexicon PCM 80	46,0 €	55,02 €
Lexicon MPX 1	30,0 €	35,88 €
Yamaha SPX990	30,0 €	35,88 €
TC Electronic M 2000	40,0 €	47,84 €
TC Electronic M-One	30,0 €	35,88 €



PERIPHERIQUES	Unitaire HT	Unitaire TTC
<u>Délais numériques</u>		
TC Electronic D-Two	30,0 €	35,88 €
<b>SOURCES</b>		
<u>Platines CD</u>		
Platine CD JVC	12,0 €	14,35 €
Tascam MD - CD MKIII	50,0 €	59,80 €
<u>Platines MD</u>		
Tascam CD-MD	45,0 €	53,82 €
Sony MD JE500	15,0 €	17,94 €
Tascam MD350	25,0 €	29,90 €
<u>Informatique</u>		
PC Portable + Lecteur BPM Studio	120,0 €	143,52 €
<b>FILTRES</b>		
<u>Numériques</u>		
Yamaha D2040	30,0 €	35,88 €
<u>Station Audio Numérique</u>		
DME 24N	80,0 €	95,68 €
DME Satellite 80 ES	80,0 €	95,68 €
<b>AMPLIS</b>		
Crown MT600	30,0 €	35,88 €
Crown MT1200	35,0 €	41,86 €
Crown MT2400	45,0 €	53,82 €
Crown MA2400	45,0 €	53,82 €
Crest 6001	45,0 €	53,82 €
Camco DX 24	75,0 €	89,70 €
Chevin Q6	50,0 €	59,80 €
LA4 L.Acoustics	100,0 €	119,60 €
Lab Gruppen FP+10000Q	100,0 €	119,60 €
Ampli casque	20,0 €	23,92 €



CARTE D'EXTENTION	Unitaire HT	Unitaire TTC
MY8 ADDA 96 Yamaha	15,0 €	17,94 €
MY8 AES Yamaha	10,0 €	11,96 €
MY16 ES maitre Yamaha	25,0 €	29,90 €
MY 16 ES esclave Yamaha	15,0 €	17,94 €



DIFFUSION		
<u>Line source</u>		
Y 18 Adamson	NC	...
Y 10 Adamson	NC	...
Spektrix N Adamson	50,0 €	59,80 €
Spektrix W Adamson	50,0 €	59,80 €
Metrix N Adamson	45,0 €	53,82 €
Metrix W Adamson	45,0 €	53,82 €
<u>Enceintes</u>		
EAW KF 850	45,0 €	53,82 €
RCF PM100	15,0 €	17,94 €
<u>Enceintes facades - retours</u>		
POINT 8 Adamson	25,0 €	29,90 €
POINT 12 Adamson	35,0 €	41,86 €
M15 Adamson	45,0 €	53,82 €
MTD 115 L.Acoustics	40,0 €	47,84 €
<u>Sub grave</u>		
MTD 118 L.Acoustics	40,0 €	47,84 €
Spektrix Sub Adamson	50,0 €	59,80 €
Metrix Sub Adamson	45,0 €	53,82 €
MDC3 DV2	NC	...



ACCROCHES		
FRAME Alu Y 18	NC	...
FRAME Alu Y 10	NC	...
FRAME Alu Spektrix	35,0 €	41,86 €
FRAME Alu Metrix	30,0 €	35,88 €
Etrier serie POINT	10,0 €	11,96 €
Etrier M15	10,0 €	11,96 €

MICROS - DI	Unitaire HT	Unitaire TTC
<u>Micros dynamiques</u>		
Shure SM57	10,0 €	11,96 €
Shure SM58	10,0 €	11,96 €
Shure Beta 52	10,0 €	11,96 €
Shure Beta 56	10,0 €	11,96 €
Shure Beta 58	10,0 €	11,96 €
Sennheiser MD421	10,0 €	11,96 €
Sennheiser MD521	10,0 €	11,96 €
Sennheiser BF509	10,0 €	11,96 €
Sennheiser e604	10,0 €	11,96 €
Sennheiser e845	10,0 €	11,96 €
AKG D330 BT	10,0 €	11,96 €
Audio Technica ATM25	10,0 €	11,96 €
Audio Technica ATM35	10,0 €	11,96 €
Audio Technica ATM61	10,0 €	11,96 €
<u>Micros statiques</u>		
AKG SE300	15,0 €	17,94 €
AKG C535	15,0 €	17,94 €
AKG C414	30,0 €	35,88 €
Audio Technica PRO 37 R	15,0 €	17,94 €
Audio Technica AT 35	15,0 €	17,94 €
Neuman KM181	30,0 €	35,88 €
<u>Micros HF</u>		
Recepteur Shure UR4D	100,0 €	119,60 €
Emetteur Shure UR1	50,0 €	59,80 €
Emetteur Shure UR2 Beta 87/58	60,0 €	71,76 €
Liaison Sennheiser EW300 / e845	80,0 €	95,68 €
Liaison Sennheiser EW300 / DPA 4066	120,0 €	143,52 €
Liaison Sennheiser EW300 / MKE2	100,0 €	119,60 €
Liaison Sennheiser EW300 / MKE 48 ST	80,0 €	95,68 €
<u>DI passives</u>		
SCV DIP	8,0 €	9,57 €
RCE Dip	8,0 €	9,57 €
<u>DI actives</u>		
SCV DI2 Mk2	10,0 €	11,96 €
BSS AR 133	10,0 €	11,96 €
RCE DiA	10,0 €	11,96 €



MULTI - PATCH	Unitaire HT	Unitaire TTC
<i>Analogiques</i>		
P32 ILME/ILME 80m	100,0 €	119,60 €
P32 ILME/ILME 50m	75,0 €	89,70 €
P32 ILME/ILME 5m	20,0 €	23,92 €
P8 ILME/ILME 80m	75,0 €	89,70 €
P8 ILME/ILME 50m	50,0 €	59,80 €
P8 ILME/ILME 30m	30,0 €	35,88 €
P8 ILME/ILME 20m	20,0 €	23,92 €
P8 ILME/ILME 10m	10,0 €	11,96 €
P8 ILME/ILME 5m	7,5 €	8,97 €
P8 ILME/ILME 1m	5,0 €	5,98 €
Patch 32/8/8/8 ILME / XLR M - F	75,0 €	89,70 €
Patch 32/8/8 ILME / XLR M - F	50,0 €	59,80 €
Patch 32 ILME / XLR F	25,0 €	29,90 €
Patch 24 in / 8 out ILME	20,0 €	23,92 €
Patch 8 ILME / XLR M - F	15,0 €	17,94 €
Splitter actif	45,0 €	53,82 €
<i>Ethersound</i>		
ES 80m Klotz	30,0 €	35,88 €
Patch 16/8 SB 168 Yamaha	45,0 €	53,82 €
<b>INTERPHONIE</b>		
<i>Fillaire</i>		
Techpro centrale 4 directions	20,0 €	23,92 €
Techpro BP111 + DT 108	15,0 €	17,94 €
<i>HF</i>		
Kenwood Talkies TK310	23,0 €	27,51 €
Kenwood mic/HP KMC17	8,0 €	9,57 €
Kenwood Talkies KEN LJ8	12,0 €	14,35 €
Kenwood mic/oreillette KENC3	8,0 €	9,57 €
<b>DIVERS</b>		
<i>Pieds micro</i>		
Pieds micro petit	3,0 €	3,59 €
Pieds micro grand	3,0 €	3,59 €
<i>Pieds d'enceinte</i>		
Pieds legers	5,0 €	5,98 €
Pieds lourds	10,0 €	11,96 €

